

AVIS

Toutes les annonces judiciaires et légales en matière de procédures civiles, ainsi que celles relatives aux ventes en matière de faillites, peuvent être insérées dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX.

(Arrêté de M. le Préfet de la Seine en date du 10 décembre 1867, publié dans notre numéro du 1^{er} janvier 1868.)

Ventes immobilières.

AUDIENGE DES CRIÉES.

GRAND TERRAIN A NANTERRE

Etude de M^e PÉREARD, avoué à Paris, rue Rossini, 3. Vente, sur saisie immobilière, au Palais-de-Justice, à Paris, trois heures et demie, le 3 mars 1868, d'un grand TERRAIN avec constructions et accessoires, sis à Nanterre (Seine), au lieu dit les Fonds de Marly, les Bas-Baudouin ou les Cambouts.

BELLE MAISON DE CAMPAGNE

Etude de M^e MIGNOT, avoué, rue Sainte-Anne, 48. A vendre, à l'audience des criées du Tribunal, le mercredi 11 mars, belle MAISON DE CAMPAGNE avec parc, en grande partie meublée, à Lhay, près Bourg-la-Reine, à 6 kilomètres de la barrière. — Prix payable en six ans à volonté.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES

MAISON DE RICHELIEU, 47, A PARIS

A adjuger sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 3 mars 1868, à midi. — Mise à prix : 470,000 fr. 250,000 fr. sont dus au Crédit foncier.

MAISON AU PALAIS-ROYAL

MAISON de quatre arcades, au milieu du Palais-Royal, occupée au premier étage par l'Es-

taminet Hollandais, galerie Montpensier, 42, 43, 44 et 45, et rue Montpensier, 28, à adjuger, même sur une enchère, en la chambre des notaires, le 3 mars 1868, à midi. — Revenu : 20,031 fr. — Mise à prix : 200,000 fr.

LE MONDE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Rue Mégars, 13, à Paris. La compagnie Le Monde distribue gratuitement dans ses bureaux et envoie franco par la poste ses notices et ses livres, qui feront bien de consulter les personnes qui ont à se préoccuper de leur propre bien-être ou de l'avenir de leur famille.

dots, pour assurer des capitaux payables seulement à la mort de l'assuré, elles sont aussi peu élevées que possible; et d'ailleurs, ces assurances jouissent d'un droit de participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la compagnie.

Rue Montorgueil, 19. A. DUBOIS Méd. de bronze 1867. EXCELLENT CAFÉ

recommandé aux LIMONADIERS et aux TABLES BOURGEOISES.

CHARBONNAGES DE

BONNE-ESPÉRANCE

Le gérant convoque MM. les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, au siège social, rue Basse-du-Rempart, 48 bis, à Paris, le

samedi 7 mars 1868, à deux heures, pour des communications importantes. (1038)

SIROP FERRUGINEUX D'EXTRAITS D'ORANGES ET DE QUASSIA AMARA. AL'IODURE DE FER INALTERABLE. Préparé par J.-P. LAROSE, PHARMACIEN A PARIS.

Rue Scribe, nos 13 et 21, ancien n° 15, à Paris.

GRAND HOTEL DE L'ATHÉNÉE

Le changement de numéros qui vient d'avoir lieu dans la rue Scribe est pour le directeur de l'Hotel de l'Athénée une occasion de se rappeler au souvenir de ses nouveaux clients et de les remercier très-sincèrement de l'accueil qu'ils ont fait à son nouvel établissement.

BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES

Collection Napoléon Chaix, composée de 40 beaux volumes in-octavo d'environ 500 pages chacun.

Ces 40 volumes forment à eux seuls une bibliothèque où les meilleurs auteurs dans les principaux genres sont représentés par leurs écrits les plus estimés. En outre : l'exactitude des textes, le mérite des études et des notes qui accompagnent chaque ouvrage, notamment les Evangiles, les œuvres de d'Aguesseau, de Pascal, etc., la beauté de l'exécution typographique, la modicité vraiment extraordinaire du prix des volumes, rendent cette collection digne de l'attention des hommes lettrés, des fonctionnaires de tous ordres, des membres du corps enseignant, des lycées et des collèges pour les distributions de prix, des personnes qui fondent des bibliothèques populaires ou qui concourent à leur développement, etc.

LISTE DES OUVRAGES

Table listing authors and titles: J. RACINE. — Œuvres complètes. 4. BOSSUET. — Discours sur l'histoire universelle. 1. LA FONTAINE. — Fables. 1. FENELON. — Télémaque. 1. PASCAL. — Pensées. 1. BOURDALOUE. — Avent. 1. NOUVEAU TESTAMENT. — Les Évangiles. 1. FENELON. — Traité de l'Existence de Dieu. 1. Lettres sur la Religion. 1.

Prix des volumes demandés séparément, brochés 3 francs, reliés 4 fr. 50 c. (Port en sus.) Prix de la collection des 40 volumes brochés 120 francs; reliés 180 francs. (Envoi franco.)

Adresser les demandes : à Paris, à MM. A. CHAIX et C^o, Imprimeurs-Éditeurs, rue Bergère, 20; dans les départements, à MM. les Libraires leurs correspondants.

Publications légales. — Sociétés commerciales. — Faillites. — (Arrêté préfectoral du 10 décembre 1867.)

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans l'un des cinq journaux suivants : Le Moniteur universel; La Gazette des Tribunaux; Le Droit; Le Journal général d'Affiches, dit Peitres-Affiches; L'Étandard.

TRIBUNAL DE COMMERCE

AVIS. MM. les créanciers en matière de faillite qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au Greffe n° 8.

Déclarations de faillites

Du 17 février 1868. Du sieur DARGENT (Frédéric), fabricant de lingerie, demeurant à Paris, rue Montmartre, 57; nomme M. Mauban juge-commissaire, et M. Sarazin, rue de Rivoli, 39, syndic provisoire (N. 9169 du gr.).

Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites (N. 9141 du gr.). Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit les consulter, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

PRODUCTIONS DE TITRES.

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à recouvrer, MM. les créanciers : Du sieur DÉRÈGE, loueur de voitures, demeurant à Paris, chaussée du Maine, 101, entre les mains de M. Meys, rue des Jeûneurs, n. 41, syndic de la faillite (N. 8573 du gr.).

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite des sieurs DEMICHEL et LEROUSSAL, entrepreneurs de maçonnerie, rue de la Goutte-d'Or, 18, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 24 courant, à 1 heure précise, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leursdites créances (N. 6657 du gr.).

REDDITIONS DE COMPTES.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur DOBEL, négociant, demeurant à Paris, rue d'Amsterdam, 84, sont invités à se rendre le 24 courant, à 10 heures précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'exécutabilité du failli.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur ELLERS-GAARD (Magnus), marchand tailleur, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 69, ayant fait le commerce sous le nom de Magnus, sont invités à se rendre le 24 courant, à 2 heures précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter et leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'exécutabilité du failli.

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES.

Concordat FREMY. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 7 février 1868, lequel homologue le concordat passé le 22 janvier 1868, entre le sieur FREMY, fabricant de papiers de verre, rue des Fontaines-du-Temple, 7, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 60 pour 100.

LETTE, entrepreneur de bâtiments, rue Léveillé, 6, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 60 pour 100.

VENTES MOBILIÈRES

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE Le 19 février. Rue de Bondy, 17. Consistent en : 1092—Canapés, fauteuils, bureaux, caisseries, lustres, etc. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. 1093—Comptoir, tables, banquettes, glaces, chaises, etc.

Messieurs les créanciers du sieur LOMBAR (Paul-Emile-Louis), brasseur, demeurant à Paris (Passy), rue Guillon, 5, sont invités à se rendre le 24 courant, à 11 heures précises, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites (N. 9143 du gr.).

CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS.

Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers : AFFIRMATIONS. Du sieur CHARNAY (Jean François), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Quincampoix, 80, le 24 courant, à 11 heures (N. 9011 du gr.).

AFFIRMATIONS APRÈS UNION.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite des sieurs DUMAINE et RIPAULT, fabricant de chaussures, demeurant actuellement rue de Charenton, 63, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 24 courant, à 10 heures précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leursdites créances (N. 8747 du gr.).

CONCORDAT MAUGÉ.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 7 février 1868, lequel homologue le concordat passé le 22 janvier 1868, entre le sieur MAUGÉ, fabricant de chaussures, rue Quincampoix, 78, et ses créanciers. Conditions sommaires. Remise de 50 pour 100.

ASSEMBLÉES DU 19 FÉVRIER 1868.

DIX HEURES : Dion, synd. — Juge, id. — Cambrai, ouv. — Foucault, id. — Marc-Barnard, id. — Faut, id. — Lebert, id. — Ricou, id. — Lerbille jeune, 2^e aff. conc. ONZE HEURES : Perreau, synd. — La-